

Fusion des Grades Surveillants et Brigadiers :

La truanderie !!!

Ce jour, le Garde des Sceaux était en déplacement au CP Villeneuve-lès-Maguelone pour tenir une allocution devant les personnels de l'établissement et les organisations professionnelles représentatives et annoncer les arbitrages concernant la fusion des grades de surveillants et brigadiers. En effet, après plusieurs réunions de discussions sur le sujet, la DAP avait soumis un projet finalisé au ministre qui ne contentait nullement **la CGT Pénitentiaire**.

La CGT Pénitentiaire exigeait un passage en catégorie B pour les personnels de surveillance appartenant au corps d'encadrement et d'application. Sans évacuer cet objectif, elle proposait une grille indiciaire pour ce projet de fusion des grades de surveillants et brigadiers et permettant ainsi aux agents d'avoir un déroulé de carrière significatif : 12 échelons, un pied de grille à l'indice 343, un indice sommital à 558, et des durées d'échelons à 2 ans hormis élèves et stagiaires.

Il n'en fût rien et bien au contraire. Après un discours tout en nuance du ministre en saluant l'implication des personnels dans la crise sanitaire, leur dévouement, leur disponibilité, rappelant également que les personnels pénitentiaires sont la 3^{ème} force de sécurité publique, **la CGT Pénitentiaire** n'était pas dupe à partir du moment où nos dirigeants n'ont fait qu'appliquer la proposition de l'organisation syndicale majoritaire -FO-. La route était tracée...

Résultats des courses, après un discours alambiqué, il apparaît que les agents gagnent beaucoup d'argent depuis 2017 ce qui correspond au quinquennat de l'actuel Président de la République. A vrai dire, quelques dizaines d'euros qui ne compenseront certainement pas la perte du pouvoir d'achat actuel.

D'autant plus, une fois le discours terminé, la DAP communique et on constate que le projet finalisé de la DAP n'a plus rien à voir avec les discussions avec les organisations syndicales. Les arbitrages de Matignon sont défavorables. On découvre que le déroulé de carrière des agents sera allongé et que la durée des échelons prévue initialement à 2 ans passera pour certains échelons à 2 ans et demi et 3 ans. **Une véritable trahison en règle !!!**

Pour **la CGT Pénitentiaire**, la seule et unique chose qu'il faut retenir, c'est la fin des unités de valeurs. Pour le reste, les agents restent lésés dans la reconnaissance et la valorisation du métier de surveillant pénitentiaire. Pas de catégorie B, pas de reconnaissance supérieure aux forces de l'ordre en terme de points d'indice, aucune garantie concernant la fusion des grades de Premiers Surveillants et Majors, etc. Pour couronner le tout, les personnels administratifs resteront sur le carreau pour 2022, la bonification d'ancienneté ne sera applicable qu'en 2023. **Inacceptable, une honte !!!**

La copie doit être revue et sans attendre dans l'intérêt des personnels !!!

Montreuil, le 28 janvier 2022.